



OBJET : Décision modificative n° 1 au budget primitif 2016

L'an deux mille seize, le 07 novembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation envoyée le 31 octobre 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président.

Membres en exercice : 38

Étaient présents (21) : M. ABDOU Mikidachi, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOYISSA Zainoudine, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. AHMED-COMBO Ali, M. ATTOUMANI Harouna, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. MADI Said, Mme MADI ASSANI Binti, Mme BAMANA Anhya, Mme HOULAME Aida, Mme MAHADI Salima, Mme BACAR Inhati Soilihi, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMIDOU Mohamed Ali, M. MIKIDADI Madihali, Mme SAINDOU Dhoirifia, et Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila Laïla.

Étaient représentées (2) :

- Mme ALI Fatima (ancien vocable SAINDOU MDOIHOMA Fatima) donne procuration à M. ABDOU Mikidachi
- M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani donne procuration à M. ANTOYISSA Zainoudine

Étaient absents (15) : Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. KAMARDINE Mansour, M. MATTOIR Abdullah, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme AHMED Fatima, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. ABDALLAH Saïd, M. ANTOINE Ibrahim Salam, Mme CHANFI Dahabia, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MASSIALA Sadanati, M. YOUSOUFOU Soulaïmana et Mme ABDOU COLO Nassuhati.

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Président de la Communauté de Communes du Centre-Ouest expose que le budget primitif 2016 voté en Conseil communautaire en avril 2016 prévoyait le transfert du personnel des communes membres vers la Communauté à des taux variables pour l'année 2016. De même, celle-ci prévoyait un remboursement à ses communes membres des rémunérations de ce même personnel étant donné que ce sont les communes qui assuraient le paiement intégral des salaires de ce personnel.

Par ailleurs, les communes membres de la Communauté avaient participé au financement du SIDEVAM976. Il se trouve que l'enveloppe globale attendue par celle-ci a été révisée à la baisse par rapport aux prévisions de la Communauté.

Tous ces paramètres justifient la prise d'une décision modificative au budget primitif

2016 aussi bien des communes membres que de la communauté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire décide de modifier le budget primitif 2016 comme suit :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-------------------|--|-------------------|
| Article (Chap.) - Fonction - Opération | Montant | Article (Chap.) - Fonction - Opération | Montant |
| 203 (20) - 01 : Frais d'études, de | 311 817,00 | 021 (021) - 01 : Virement de la section de f | 311 817,00 |
| | 311 817,00 | | 311 817,00 |

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|---|-------------|--|---------------|
| Article (Chap.) - Fonction - Opération | Montant | Article (Chap.) - Fonction - Opération | Montant |
| 023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv. | 311 817,00 | 6419 (013) - 0 : Remboursements sur | -1 003 444,68 |
| 6336 (012) - 0 : Cotisations au centre natio. | -15 051,08 | 74127 (74) - 01 : Dotation nationale de pér. | 311 817,00 |
| 64111 (012) - 0 : Rémunération principale | -501 723,65 | 7474 (74) - 01 : Communes | -438 450,00 |
| 64112 (012) - 0 : NBI, supp. fam. de traite. | -60 206,95 | | |
| 64118 (012) - 0 : Autres indemnités | -150 518,67 | | |
| 64131 (012) - 0 : Rémunération | -60 206,95 | | |

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre des délibérations,

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 07/11/2016

Le Président,



M. Zainoudine ANTOYISSA

